

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

III- AFFAIRES GENERALES

Rapport n° 1 : Modification des statuts du Syndicat mixte du SCOT de Gascogne – Avis favorable sur le changement de siège social et sur les statuts.

Madame la Présidente informe l'assemblée que, par courrier en date du 18/07/2025, le Syndicat mixte du SCOT DE GASCOGNE a sollicité l'avis de la Communauté de communes sur le changement de siège social et sur les statuts du Syndicat.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur ce changement de siège et sur les statuts modifiés annexés au présent rapport.